

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« 9 *bis*. Dénonce l'affaiblissement de l'état de droit en Roumanie ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Par parallélisme avec l'alinéa 31, il convient d'introduire un alinéa spécifique à la situation de la Roumanie.